

# MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

## PROCES VERBAL du Conseil municipal du mardi 03 juillet 2018

N° 42/2018

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 17 juin 2018, se sont réunis le mardi 03 juillet 2018, à 19h00, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1- Délégués communaux dans les Syndicats Intercommunaux
- 2- Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)
- 3- Désignation des représentants pour la CCID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)
- 4- Délégué local des élus au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S)
- 5- Délégué communal à l'Agence des Territoires de la Sarthe (A.TE.SART)
- 6- Correspondants sécurité routière, sécurité civile, défense, référents tempête et observateur communal du F.D.G.D.O.N. (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)
- 7- Représentant communal au Comité de jumelage avec l'Allemagne
- 8- Représentant au groupement de commandes des travaux de voirie des communes de la CdC
- 9- Référent SAGE Sarthe Aval
- 10- Délégations données au Maire par le Conseil municipal
- 11- Elections des représentants du Conseil municipal au Conseil d'école (titulaire et suppléant)
- 12- Désignation des délégués pour la liste électorale
- 13- Indemnité de fonction du Maire, de l'adjoint et des conseillers municipaux délégués

### Questions diverses :

- Correspondant communal du spectacle numérique à l'église Notre Dame
- Correspondant Animation et lien avec les associations locales Château/Requeil

Sur les 11 conseillers en exercice, 7 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Elisabeth Houvrard, Danielle Petit, Nadine Sepré, Monique Rousseau  
Messieurs Jean-Luc Lorient, Antoine Meyza.

Absents excusés : Jean-Didier Dirdin donne procuration à Jean-Luc Lorient jusqu'à 19h45.

Pascal Bourdet donne procuration à Elisabeth Houvrard

Nathalie Dargier

Absent : Mark Ferron jusqu'à 19h35

Dès l'ouverture de la séance, le maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter à l'ordre du jour la proposition de délégués communaux pour les commissions de la Communauté de Communes Sud Sarthe.  
Accepté par 9 voix pour.

Mme Katia Feufeu, est désignée comme secrétaire de séance.

1-Election des délégués au Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Aune (S.I.B.A.) ,  
après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil municipal élit par 9 voix pour, les délégués suivants :  
titulaire : Danielle Petit  
suppléant : Antoine Meyza

Election des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (S.I.V.O.S.) Requeil – Château  
l'Hermitage,  
après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil municipal élit par 9 voix pour, les délégués suivants :  
titulaires : Jean-Luc Lorient et Antoine Meyza  
suppléantes : Elisabeth Houvrard et Nadine Sepré

Election des délégués au Syndicat du Bassin Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (S.I.A.E.P.),  
après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil municipal élit par 10 voix pour, les délégués suivants :  
titulaires : Katia Feufeu et Pascal Bourdet  
suppléants : Jean-Didier Dirdin et Mark Ferron

Election des délégués au Syndicat Mixte Val de Loir,  
après avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil municipal élit par 10 voix pour, les délégués suivants :  
titulaire : Jean-Luc Lorient  
suppléant : Mark Ferron

2-Election de 2 membres à la Commission Communale des Impôt Directs, le Conseil municipal élit par 9  
voix pour :  
titulaire : Monique Rousseau  
suppléante : Elisabeth Houvrard

3- Election des membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs, le Conseil municipal, élit  
par 9 voix pour : Michel Couillard et Laurent Jacquin

4-Election du délégué local des élus au Comité National d'Action sociale, le Conseil municipal, élit par 9  
voix pour Katia Feufeu, maire adjoint.

5- Election du délégué communal à l'Agence des Territoires de la Sarthe (A.TE.SART), le Conseil  
municipal élit par 10 voix pour et à bulletin secret, Jean-Luc LORIENT en tant que délégué communal à  
l'Agence des Territoires de la Sarthe (A.TE.SART).

6- Elections des référents : « sécurité routière », « sécurité civile », « tempête »,  
correspondant « défense », observateurs du F.D.G.D.O.N. :

- Référents « Sécurité routière » : Monique Rousseau et Mark Ferron
- Référents « Sécurité civile » : Nathalie Dargier et Pascal Bourdet
- Référent « tempête » : Jean-Didier Dirdin
- Correspondant « défense » : Jean-Luc Lorient
- Observateur communal de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les  
Organismes Nuisibles : Jean-Didier Dirdin

Tous volontaires et élus par 10 voix pour.

7- Représentant communal au comité de jumelage avec l'Allemagne : Danielle Petit, élue par 10 voix pour.

8- Désignation d'un représentant communal (titulaire et suppléant) au groupement de commandes de la Communauté de Communes Sud Sarthe pour les travaux de voirie, après en avoir délibéré, le Conseil municipal élit par 10 voix pour :

- titulaire : Jean-Didier Dirdin
- suppléant : Pascal Bourdet

9- Election du référent du SAGE Sarthe Aval, le Conseil municipal élit par 10 voix pour et à bulletin secret, Mark Ferron en tant que référent du SAGE Sarthe Aval.

10- Délégations données au Maire par le Conseil municipal, le Conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Après avoir pris connaissance des différents points de délégations, le Conseil municipal décide de donner au Maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

11- Elections des représentants du Conseil municipal au Conseil d'école, après en avoir délibéré, le Conseil municipal élit par 10 voix pour, les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'école de Requeil:

- Titulaire : Antoine Meyza
- Suppléante : Nadine Sepré

12- Désignation des délégués pour la liste électorale, ils restent inchangé (mandant 2014/2020) à savoir Maximilienne Loiseau en tant que déléguée du Président du Tribunal de Grande Instance et Philippe Touchard en tant que délégué du Préfet.

13- Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2123-20 et les suivants,
- Vu les délibérations en date du 16 juin pour l'élection d'un nouveau maire et d'un nouvel adjoint ainsi que les arrêtés d'attribution de délégations de fonction à deux conseillers municipaux (date d'effet au 17 juin 2018)
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, à l'adjoint et aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour, de fixer le montant des indemnités comme suit :

<b>Maire</b>	17% de l'indice brut terminal	580.37 € net
<b>Adjoint (1)</b>	6.6 % de l'indice brut terminal	225.32 € net (par adjoint)
<b>Conseillers municipaux délégués (2)</b>	3.3 % de l'indice brut terminal	112.66 € net (par conseiller délégué)

Le versement des indemnités s'effectuera mensuellement. Ceci prend effet à compter du 17 juin 2018. Le Maire, l'adjoint et les 2 conseillers municipaux délégués n'ont pas pris part au vote à chacun leur tour.

14 - Proposition du conseiller communautaire titulaire représentant la commune et du suppléant, à la Communauté de Communes Sud Sarthe, suite à l'élection du nouveau Conseil municipal en date du 16 juin 2018, le Maire, Jean-Luc Lorient, volontaire, sera proposé comme le représentant titulaire de la commune de Château l'Hermitage à la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Katia Feufeu, 1<sup>ère</sup> adjointe, volontaire, est proposée comme suppléante.

Le Conseil municipal prend acte de ces propositions par 10 voix pour.

- Proposition d'un délégué communal à la commission « environnement » de la Communauté de Communes Sud Sarthe, après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose par 10 voix pour : Jean-Luc Lorient, maire, en tant que délégué communal à la commission « environnement » de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

- Proposition du délégué communal pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Sud Sarthe, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose par 10 voix pour : Katia Feufeu en tant que déléguée communale pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Sud Sarthe (P.L.U.i).

- Commission administration générale/finances/technique : proposition Jean-Luc Lorient, maire

- Proposition d'un délégué communal à la commission « sport et culture » de la Communauté de Communes Sud Sarthe, après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose par 10 voix pour : Elisabeth Houvard, élue municipale.

- Proposition d'un titulaire et d'un suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : après en avoir délibéré, le Conseil municipal élit par 10 voix pour Jean-Luc Lorient, titulaire et Pascal Bourdet suppléant.

- Délégations données à Katia Feufeu, maire- adjoint, Danielle Petit et Jean-Didier Dirdin par arrêtés du Maire.

#### Questions diverses :

Nomination d'un correspondant communal au spectacle numérique à l'Eglise Notre Dame de Château l'Hermitage : Danielle Petit par 10 voix pour.

Nomination d'un correspondant Animation et lien avec les associations locales Château/Requeil : Jean-Didier Dirdin par 10 voix pour.

#### Information diverse :

- travaux Eiffage prévus cette semaine au parking du cimetière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance,

Katia Feufeu

le Maire,

Jean-Luc Lorient

